

Communiqué de presse

Lutte contre le travail au noir

Services à domicile : la FESP salue la création d'une cellule anti-fraude à Bercy

La FESP se félicite de la création par Bercy et l'URSSAF d'une cellule spéciale de lutte contre la fraude et le travail au noir qui prospère via des plateformes internet échappant jusqu'alors à tout contrôle des autorités.

L'annonce, vendredi 20 septembre, par le ministère de l'Economie et des Finances et l'URSSAF, de la création d'une cellule spéciale dédiée à la traque des fraudeurs des services à domicile via l'Internet est saluée par la Fédération du service aux particuliers (FESP), représentant les entreprises du service à la personne, déclarées ou agréées auprès des services de l'Etat et ayant pignon sur rue.

Phénomène en expansion ces derniers mois, l'émergence de multiples plateformes Internet de mise en relation entre un intervenant à domicile et un particulier employeur favorise le travail au noir à domicile, en permettant à celui-ci d'échapper à tout contrôle des obligations du droit du travail et du droit fiscal.

Cette dérive était en effet dénoncée depuis plusieurs mois par la FESP en ce qu'elle constitue une concurrence déloyale et illégale pouvant mettre en péril la pérennité des entreprises respectueuses de la loi.

« Nous nous félicitons que les pouvoirs publics prennent conscience de pratiques frauduleuses et anticoncurrentielles qui mettent en péril, non seulement l'intervenant à domicile, mais aussi la pérennité des entreprises déclarées et agréées du secteur. Il s'agit pour nous d'un pas supplémentaire de la part des pouvoirs publics qui était nécessaire dans la reconnaissance de l'effet structurant et sécurisant que jouent les entreprises de services à la personne face à des acteurs qui s'affranchissent des obligations légales et des règles de qualité en vigueur auprès des professionnels », souligne Maxime AIACH, président de la FESP.

.../...

Engagée depuis plusieurs années avec un certain succès grâce à une fiscalité adaptée incitant les Français à s'adresser à une entreprise prestataire ou mandataire ou à déclarer directement leur employé à domicile, la lutte contre le travail au noir dans les services à la personne marque le pas ces derniers mois.

Le cabinet Oliver Wyman a pointé récemment ce phénomène dans une étude constatant une baisse de 8 % du nombre d'heures de travail déclarées en 2011¹. Soulignant « *la dégradation du cadre fiscal depuis 2010* », Oliver Wyman conclut que « *si rien n'est fait, le phénomène va se poursuivre par un retour massif vers le travail au noir avec 45 % de travail non déclaré à horizon 2016.* » Soit le niveau de l'activité illégale connu il y a une dizaine d'année.

Contact presse : 01 53 85 40 80

¹ *Les services à la personne : pourquoi ça ne marche pas mieux ?*, Oliver Wyman, juin 2013.